

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 29 mars 2021

Président : Menétrey Christophe, Syndic

Secrétaire : Jocelyne Morard

Présents : 13 personnes

Votants : 12 personnes

Scrutateurs : **M. Jérémy Perroud**

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse M. Joseph Lauper, Mme Mireille Rodi, M. Pierre-Benoît Auderset, M. Joël Castella, M. Jean-Marc Menoud et Mme Sylviane Menoud.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter sa rédaction.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle le tractanda de l'assemblée.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 14 décembre 2020, (publié sur le site internet de la commune et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2020
 - 2.1 Comptes de fonctionnement et investissements
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. Approbation du règlement des finances – MCH2
4. Approbation du règlement scolaire
5. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 14 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

➤ **RESULTAT DU VOTE :** LE PROCES-VERBAL EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX.

Le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. COMPTES 2020

2.1.1 Comptes de fonctionnement et investissement

Le Syndic donne lecture des comptes de fonctionnement et d'investissements 2020

Comptes de fonctionnement :

Charges :	Fr.	690'045.58
Produits :	Fr.	668'909.15
Excédent de charges :	Fr.	21'136.43

Comptes d'investissements :

Dépenses :	Fr.	81'209.32
------------	-----	-----------

Le Syndic explique que les retombées financières liées à l'augmentation d'impôt votée l'automne dernier seront visibles seulement à partir de l'exercice 2022.

Il demande s'il y a des questions ou remarques sur les comptes présentés. Ceci n'étant pas le cas, il passe la parole à la Présidente de la commission financière, Mme Marie-Eve Kappler.

2.2 Rapport de la commission financière

Mme Marie-Eve Kappler nous donne lecture du rapport de la commission financière.

En date du 8 mars 2021, la commission financière a procédé à la vérification des comptes annuels 2020 en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic et de Mme Jocelyne Morard, caissière.

Le contrôle des pièces comptables a été fait par sondage. Tous les documents ont été fournis. Les explications demandées ont donné satisfaction.

La commission financière déclare que la comptabilité est exacte et tenue avec précision. Les comptes se soldent par un déficit de Fr. 21'136.43. Elle remercie Mme Jocelyne Morard pour son travail.

Pour terminer, elle recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2020 qui lui sont soumis.

2.3 Approbation des comptes 2020

Le Syndic remercie Mme Kappler pour son rapport. Il procède alors au vote.

➤ **RESULTAT DU VOTE :** L'ASSEMBLEE ACCEPTE LES COMPTES 2020 A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX.

Le Syndic en donne décharge à la caissière et remercie Mme Jocelyne Morard pour son travail.

3. APPROBATION DU REGLEMENT DES FINANCES

Pour le passage au MCH2, nous sommes obligés de faire un nouveau règlement des finances. Il doit être soumis à la commission financière et approuvé par l'assemblée communale. Ce règlement sera également transmis au Service des communes pour approbation.

Lors de la vérification des comptes, le 8 mars dernier, ce règlement a été présenté et expliqué aux membres de la commission financière.

M. Le Syndic donne la parole à Mme Kappler.

Mme Marie-Eve Kappler déclare, au nom de la commission financière, avoir pris connaissance de ce document et demande à l'assemblée de l'approuver.

Le Syndic remercie Mme Kappler et procède au vote.

➤ **RESULTAT DU VOTE :** L'ASSEMBLEE APPROUVE LE REGLEMENT DES FINANCES A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX.

4. APPROBATION DU REGLEMENT SCOLAIRE

Afin de vous présenter le règlement scolaire, **M. Le Syndic** donne la parole à M. Cédric Humair, responsable des écoles.

M. Cédric Humair explique que ce nouveau règlement scolaire a été mis en place en raison de la mise à jour de la convention intercommunale ; certains articles étant devenus obsolètes et ne correspondant plus aux exigences cantonales. Aussi, étant donné que la convention intercommunale se base sur le règlement scolaire, il était donc nécessaire de le réviser. Cette nouvelle mouture ne comporte pas de changements majeurs.

Aussi, il était nécessaire de revoir ce règlement en raison de l'entrée en vigueur obligatoire d'un Conseil de parents. Dans ce Conseil, 2 parents d'élèves par communes en feront partis pour faire part de leurs points de vue sur le fonctionnement du Cercle scolaire. Une recherche de membres se fera d'ailleurs dans le courant de cet été.

Dans les nouveautés, au point de vue des transports scolaires, un article a été intégré, qu'en cas de non-respect des règles établies, l'autorité communale peut, après avertissement, exclure temporairement un élève du bus jusqu'à 10 jours de classe.

Le règlement comprend également un article sur la sécurité sur le chemin de l'école. Quand les parents accompagnent leurs enfants en voiture à l'école, ils se doivent de déposer les enfants en dehors du périmètre scolaire, sur les places prévues à cet effet (pour l'école de Grangettes, il s'agit de la place devant l'abri PC). Des informations complémentaires sur les places de dépôt figurent dans le bulletin d'information scolaire.

Il y a également un article qui stipule qu'en utilisation abusive des téléphones portables par les élèves ou autres appareils électroniques, que ce soit sur le chemin de l'école ou dans le bus, dans le périmètre scolaire et hors du temps de classe, la commune n'en est pas tenue responsable. Il en ressort uniquement de la responsabilité des parents.

M. Cédric Humair demande s'il y a des questions à ce sujet.

Mme Marie-Eve Kappler explique que ses enfants ont bien reçu la charte de bon comportement dans le bus scolaire (en référence aux 10 jours d'exclusion possible) et fait la remarque que le bus scolaire est fort dangereux pour les petits enfants, surtout lorsqu'ils sont debout durant le trajet. Elle trouve cette charte très utopiste, elle pense que cela ne va pas régler les soucis de

comportement. Elle demande que les communes réfléchissent à une solution de transport moins dangereuse, par exemple un relais de parents pour la surveillance dans les bus ou bien alors de revenir à la solution précédente (véhicules plus petits), certes plus coûteuse, quitte à demander une participation financière aux parents.

M. Cédric Humair prend note de sa remarque et lui propose de revenir sur ce sujet dans le point des divers, ce sujet ne concernant pas directement l'approbation du règlement scolaire.

N'ayant pas de question au sujet du règlement scolaire et la parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** propose de passer au vote par main levée.

- **RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE APPROUVE LE REGLEMENT SCOLAIRE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 12 VOIX.**

5. DIVERS

- COVID-19

M. Le Syndic revient sur l'année écoulée, qui fût très spéciale et éprouvante pour les membres du Conseil ainsi que pour la secrétaire. Il y a eu beaucoup de travail pour la mise en place des mesures sanitaires, des changements de règlements. Il tient à exprimer ses remerciements à ses collègues du Conseil pour leur disponibilité et leur soutien, ainsi qu'à Jocelyne pour toutes les démarches, notamment pour tous les téléphones passés, chaque semaine, aux personnes seules.

- Révision des comptes 2021

M. Christophe Menétrey, Syndic, informe les citoyens que la fiduciaire Butty a terminé son mandat de révision des comptes (2 mandats de 3ans maximum autorisés). Dès 2021, la fiduciaire BDO prendra le relais pour les 3 ans à venir.

- Ecoles

M. Cédric Humair prend la parole et revient sur le sujet précédemment abordé par Mme Kappler.

En raison de certains comportements inappropriés durant les transports scolaires, une charte a été mise sur pied par les 3 communes en collaboration avec la direction d'école. Ce document a été remis aux élèves et devra être retourné dûment signé par l'enfant et les parents. On y trouve notamment différents points quant au respect vis-à-vis du chauffeur, du comportement à adopter dans le bus et à l'arrêt du bus. Il est spécifié qu'en cas de comportement inapproprié d'un élève, que celui-ci peut, après avertissement, être exclu du bus durant 10 jours, à la charge des parents. Cette charte relève aussi que l'attente aux arrêts de bus est sous la responsabilité des parents, tout comme le trajet « maison – arrêt de bus ».

M. Cédric Humair revient sur l'intervention de Mme Kappler quant aux problèmes de sécurité dans le bus pour les petits enfants (4-6 ans).

Mme Marie-Eve Kappler relève qu'elle a eu contact avec les enseignantes qui sont, elles aussi, en soucis par rapport à ce problème (petits debout durant les transports). Elle estime qu'il est quasi impossible de responsabiliser autant des enfants en bas âge et de leur demander de ne pas se lever durant les trajets. Elle trouve que les bus TPF sont disproportionnés pour des petits enfants.

M. Joseph Python se souvient qu'il avait été discuté qu'une personne pourrait accompagner les enfants durant les trajets.

M. Cédric Humair lui répond qu'en effet, cette mesure avait été mise en place, en phase d'introduction, lors du passage au bus de ligne.

Pour répondre à Mme Kappler, **M. Cédric Humair** explique que le but de cette charte est de provoquer une discussion entre les parents et leurs enfants. Il relève aussi que les communes ont demandé que des comptages soient effectués dans les bus et qu'il se trouve que nous sommes bien en dessous des normes de sécurité autorisées (places debout et assises). Il mentionne également qu'un 2^{ème} bus d'appoint a été mis en place, le matin, étant donné la masse d'enfants, ceci afin de permettre aux plus petits d'avoir une place assise.

M. Olivier Rey prend la parole. Il se souvient qu'un système de « parrain-marraine » avait été mis en place pour aider les plus petits. Il estime qu'il s'agit aussi d'une école de vie pour les enfants, les plus grands se doivent, dans la mesure du possible et de leurs capacités, de montrer l'exemple. Les enfants doivent être conscients qu'il y a des cadres et des limites à respecter, tout comme à la maison ou à l'école.

Mme Marie-Eve Kappler n'est pas d'accord de faire porter cette responsabilité à un enfant de 8-9 ans.

M. Cédric Humair entend bien l'avis de Mme Kappler, il en prend bonne note. Il lui assure que tout est mis en œuvre afin que ces transports se passent au mieux et dans un cadre légal. Si les transports devaient revenir à des mini-bus comme cela se passait par le passé, d'un point de vue financier, cela n'est pas envisageable.

M. Stéphane Balocchi demande si des enfants se trouvent debout durant le trajet. Si tel est le cas, il trouve difficile pour les petits de résister aux aléas de la route.

M. Christophe Menétrey, Syndic, explique qu'une demande avait été faite pour que les grands (CO notamment) laissent la place au plus petits, ceci pour des raisons de sécurité.

M. Nicolas Schmid demande par qui avait été mis en place le système de « parrain-marraine ». Il trouve psychologiquement dur d'imposer cette responsabilité aux « parrains-marraines ». Il est dubitatif quant à savoir si, avec l'effet de groupe, cette initiative est belle et bien respectée. S'il arrive un problème sur le chemin de l'école, il trouve exagéré de donner cette responsabilité à un enfant.

M. Philippe Roch intervient en mentionnant qu'il s'agit plutôt d'un accompagnement, d'une aide et non d'une responsabilité que l'on impose.

M. Cédric Humair explique que cette démarche a été souhaitée par la direction d'établissement avec l'accord des communes et que sur le chemin de l'école, il en va de la responsabilité des parents. Le système de « parrain-marraine » sert uniquement pour les trajets en bus.

- Epicentre – COVID

M. Cédric Humair explique, comme il a été mentionné dans la presse, que le COVID a un impact financier important sur le nouveau centre « Epicentre ». En effet, à ce jour, chaque mois de fermeture entraîne une perte d'environ Fr. 70'000.-. Il faut dès lors s'attendre à ce que ces coûts supplémentaires soient reportés sur les finances communales. Les charges liées vont être accentuées en raison de cette pandémie. Etant du domaine public, « Epicentre » ne peut malheureusement pas bénéficier des RHT.

- Projet d'école pour les 3 communes – Etude de faisabilité

M. Le Syndic donne la parole à M. Philippe Roch, Conseiller communal en charge des bâtiments.

M. Philippe Roch informe que le projet d'école reste en standby pour le moment. Comme mentionné dans le bulletin communal, une analyse financière des 3 communes va être réalisée ce printemps. Pour ce qui est de la commune de Grangettes, un tel investissement reste financièrement compliqué. D'autres alternatives sont également étudiées. Il est bien conscient que ce projet doit avancer, au plus vite, étant donné le nombre d'enfants scolarisés. Il espère pouvoir amener d'autres informations, plus concrètes, lors de la prochaine assemblée.

Mme Laure Castella demande quelles sont les autres solutions.

M. Philippe Roch, lui répond qu'il y aurait moyen de rénover les écoles actuelles.

Mme Laure Castella réagit par rapport à l'article paru dans les journaux dernièrement quant au rachat, de la commune du Châtelard, du bâtiment sis au centre du Village du Châtelard. Cette dernière a soumis l'éventualité de l'établissement de l'administration communale des 3 communes dans ce bâtiment.

M. Philippe Roch lui répond qu'à ce jour, rien n'a concrètement été discuté, ceci d'autant plus qu'il y a uniquement eu un sondage pour la fusion. Aucun autre engagement n'a pour l'heure été pris d'un point de vue de la fusion (évaluation des capacités financières des communes dès le mois de mai). Ces propos n'engagent que la commune du Châtelard.

Mme Marie-Eve Kappler demande si quelque chose est prévu pour un accueil extra-scolaire étant donné qu'il y a de moins en moins de mamans de jour ou si un accord avec une autre commune pourrait être envisagé.

M. Cédric Humair lui répond qu'actuellement, selon les résultats du questionnaire soumis par l'état aux familles (résultats communiqués dans le courant de l'été 2020), il en ressort qu'il n'y a pas la demande nécessaire pour la mise en place d'une telle structure. A ce jour, pour Grangettes, il y a uniquement la possibilité de placement auprès des mamans de jour. Si un nouveau bâtiment scolaire devait se réaliser, cette possibilité pourrait être envisagée.

M. Philippe Roch explique que dans certaines communes, un accueil extra-scolaire (AES) a été mis en place et que par la suite, les parents ont été contraints de mettre leurs enfants à l'AES plutôt que chez les mamans de jour étant donné que l'AES n'était pas rentable. A noter que les coûts de placement à l'AES sont plus élevés qu'à l'Accueil familial de jour.

Mme Marie-Eve Kappler soulève que certains parents sont contraints de déménager étant donné le manque de possibilité pour la garde des enfants.

M. Olivier Rey rappelle que dans le bulletin communal, il y a une annonce de l'Accueil familial de Jour de la Glâne qui recherche des accueillantes. A Grangettes, il y a Mme Edith Balocchi qui en fait partie. Au Châtelard, il y a Mme Aline Pittet.

M. Nicolas Schmid répond que cette dernière arrête gentiment son activité.

- Projet de trottoir

M. Le Syndic donne la parole à M. Marc Raboud, Conseiller communal en charge des routes.

M. Marc Raboud informe l'assemblée que le dossier pour le trottoir et l'aménagement de la place devant la propriété de M. Bernard Thorimbert a été soumis à une enquête préalable dans le courant de l'année 2020. Finalement, ce dossier est venu en retour, demandant à la commune de faire 2 dossiers distincts (trottoir + aménagement propriété Thorimbert). M. Bernard Thorimbert exige de pouvoir bénéficier de 2 places de parc devant sa propriété sans quoi il ne laisserait pas faire le trottoir.

M. Marc Raboud informe les citoyens qu'un arrangement a été trouvé avec M. Thorminbert.

Aussi, il avait été discuté de réaliser un chemin piétonnier afin de gagner un peu de largeur sur la route. Néanmoins, en cas de réalisation de ce type de projet, il doit y avoir une bande herbeuse entre la route et le chemin. Ceci n'est donc pas réalisable.

De ce fait, un trottoir (1.60m de large) sera réalisé sur toute la longueur du tronçon. Cette réalisation implique un empiètement de 80m² sur une zone « forêt ». Cette surface doit dès lors obligatoirement être compensée par une autre surface sur le territoire communal, ceci malgré le fait qu'aucun arbre n'est à proprement touché/abattu. Nous allons faire une proposition de zone pour cette compensation. Au vu de la situation sanitaire, les départements de l'état ne veulent pas se déplacer pour faire des visions locales, tout se fait par visio-conférences ce qui complique grandement les démarches.

M. Marc Raboud espère vraiment pouvoir commencer les travaux cet automne mais il reste prudent sur les délais. La commune va faire en sorte que ce dossier puisse démarrer au plus vite.

Mme Marie-Eve Kappler demande s'il serait possible d'envisager une zone 30km/h à cet endroit.

M. Marc Raboud lui répond que tout est possible mais que les démarches (priorité de droite, visibilité) s'avèrent compliquées.

M. Olivier Rey répond également que les marquages sur la route ont été refaits, en espérant que cela sensibilise les conducteurs.

M. Nicolas Schmid demande s'il s'agira d'un trottoir surélevé.

M. Marc Raboud indique qu'il s'agit du même type de trottoir qui a été réalisé à l'entrée du village de Grangettes, avec une petite bordure.

Joseph Python se pose la question s'il s'agit d'une bonne solution.

M. Le Syndic lui répond que cette solution est la plus sûre étant donné la configuration étroite des lieux.

M. Willy Gobet explique que des potelets seront également prévus sur le bord du trottoir ce qui obligera aux ralentissements dans cette zone.

- EMS – Situation

M. Le Syndic donne la parole à M. Olivier Rey, responsable des affaires santé et social.

M. Olivier Rey fait référence à l'article paru dans le bulletin communal concernant la vaccination pour les +75 ans et qui, depuis, est ouverte également au +65ans. Il informe les citoyens que la commune reste volontiers à disposition pour les aider dans ces démarches en cas de besoin.

Aussi, comme il l'a relevé précédemment, il informe que l'Accueil familial de Jour de la Glâne recherche activement de nouvelles accueillantes de jour.

M. Olivier Rey informe également les citoyens, comme on a pu le lire dans la presse ces derniers temps, que de nombreuses places se sont libérées dans les homes de la région. Cela aura également des répercussions sur les coûts pour les communes étant donné que les frais sont répartis sur moins de personnes. En principe, le home de Siviriez va tout de même être réalisé. Pour ce qui est de Billens, son sort reste encore à définir.

Malheureusement, les coûts liés à la santé et à l'éducation sont difficilement maîtrisables. Il ose espérer que le canton aidera les communes à combler ces importantes pertes.

M. Le Syndic indique qu'avec un taux de résidents moins élevé, il y a aussi moins de subventions accordées.

- Stockage du bois

M. Le Syndic redonne la parole à Marc Raboud pour ce qui est du stockage de bois.

Ce dernier informe les citoyens, comme ils ont pu le constater dans le bulletin communal, qu'une directive a été établie pour le stockage du bois sur le Chemin de Planches, ceci afin d'éviter tout abus ou que cela pose un problème de circulation sur cette route.

Sur ce document, on y trouve notamment des informations sur la distance à la route, la hauteur de stockage, le nombre de rangées, etc.

Aussi, **M. Marc Raboud** rappelle que pour tout stockage de bois, une demande doit être adressée au Conseil communal (délai au 1^{er} avril 2021). Les zones seront alors attribuées/confirmées. Cette directive entre en vigueur au 1^{er} avril 2021. Il espère que ces dernières seront scrupuleusement respectées, faute de quoi la commune se verra contrainte d'établir un règlement communal.

- Divers

M. Le Syndic donne la parole aux citoyens présents.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, il remercie les citoyens présents ce soir de s'être déplacés ainsi que pour la confiance accordée lors des dernières élections communales.

M. Le Syndic remercie les personnes suivantes :

- M. Joseph Python pour tout le travail qu'il réalise pour le bien de la commune.
- Mme Jocelyne Morard pour son travail et sa disponibilité.
- Aux Dames de Grangettes s'anime pour l'organisation des diverses activités villageoises toujours grandement appréciées.
- A ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité et leur savoir-faire. Il souligne qu'il est très agréable de travailler avec eux.

Avant de conclure, **M. Cédric Humair** prend la parole et adresse à son tour, ses sincères remerciements, au nom du Conseil communal, à Christophe Menétrey, Syndic, pour tout le travail accompli, pour son engagement et son professionnalisme. C'est avec plaisir que les Conseillers participent aux séances de Conseil.

M. Stéphane Balocchi adresse ses félicitations au Conseil communal.

Les mesures COVID ne le permettant pas, il n'y a pas de verrée offerte à l'issus de cette assemblée.

L'assemblée est close à 20.55 heures.

Le Syndic

La Secrétaire

Grangettes, le 30 mars 2021